

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 03 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au foyer rural, en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

**Étaient présents** : M LEROMAIN Patrice, Mesdames GOURIOU Patricia, SIVAUULT Claire, DEGUETTE Viviane, MERSCH Murièle, Madame RONDIN Sandrine et Messieurs BRÉANT Jean -Luc, AUBE Jean-Luc, RICHARD Hervé, DE SMET Samuel, HERVÉ Pascal, GILANT Patrick, MONNIER Yvon, BOUCHER Julien et ROY Martial.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur GILANT Patrick est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à ajouter la délibération concernant la demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021 à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

De plus, il informe l'ensemble des conseillers qu'il y'a lieu de supprimer de l'ordre du jour les deux points suivants :

- La délibération pour le transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, cette délibération est reportée pour 2021.
- Et la décision Modificative BP Assainissement 2020 : Chapitre 16, suite à une erreur de la trésorerie de Dreux Agglomération, les crédits sont suffisants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour, la demande de subvention au titre du FDI 2021, et d'y supprimer la délibération pour le transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la décision Modificative BP Assainissement 2020 : Chapitre 16.

### **1) Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021 (FDI).**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer, afin de pouvoir solliciter le département dans le cadre d'une subvention au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) 2021, pour les projets communaux de 2021.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter cette subvention.

### **2) Signature d'une convention de mandat pour délégation de maître d'ouvrage (SMICA)**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité Rue Saint Martin et Rue Pierre Aulet, la commune a procédé à la réfection du réseau d'adduction eau potable avec reprise de branchement existant dont la compétence est exercée depuis le 01 janvier 2020 par le SMICA.

A ce titre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y'a donc lieu de signer une convention de mandat pour délégation avec le SMICA afin de fixer les modalités administratives, techniques et financières.

A la suite de cette signature, Monsieur le Maire précise à l'assemblée, que la totalité des travaux pour la réfection du réseau d'adduction eau potable Rue Saint Martin et Rue Pierre Aulet avec reprise de branchement existant pour un montant de 96 510,65€ soit 115 812,78€ TTC sera entièrement reversé à la commune de Broué par le SMICA.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention.

### **3) Décision modificative BP Commune prenant en compte la convention de mandat avec le SMICA.**

Suite à la signature de convention de mandat pour délégation de maître d'ouvrage avec le SMICA, Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget Primitif de la commune de 2020 afin de pouvoir prendre en compte le remboursement des travaux de réfection du réseau d'adduction eau potable pour un montant de 115 812,78€ par le SMICA.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative sur le budget primitif 2020 de la commune.

### **4) Mise en place du RIFSEEP (Nouveau régime indemnitaire).**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que le régime indemnitaire actuellement en place n'est plus valide. Monsieur le Maire précise qu'il est donc remplacé par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) qui est décomposé en deux variables :

- **L'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise)** qui constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.

En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes. Concernant la commune de Broué, il remplace l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) et IEMP (indemnité d'exercice de missions des préfectures) touchées par l'ensemble des agents.

- **Et Le CIA (le complément indemnitaire annuel)** qui constitue une seconde prime facultative, et permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions ; Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

La détermination du montant de ces deux variables est soumise à l'appréciation du Maire en tant qu'employeur, l'IFSE (part fixe) est identique pour l'ensemble des agents, quant au CIA (part variable) l'attribution est individuelle et comprise entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé (plafonné à 1200€).

Après discussion, l'ensemble des conseillers accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP, et ses deux variables : la part fixe IFSE et la part variable CIA.

### **5) Mise en place des lignes directrices de gestion dans la Fonction Publique.**

Monsieur le Maire définit au Conseil Municipal ce que sont les lignes directrices de gestion, à savoir qu'elles définissent les enjeux et objectifs de la politique de ressources humaines conduite au sein de chaque collectivité territoriale compte tenu des politiques publiques locales mises en œuvre par ceux-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences qui leur sont propres.

Monsieur le Maire précise, qu'un document type pour les collectivités de moins de 50 agents est déjà rédigé, il suffira donc de l'adapter en fonction de la mairie de Broué.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place des lignes directrices de gestion dans la Fonction Publique.

#### **Questions Diverses :**

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée qu'il a été demandé à l'entreprise COUVR'TOIT dirigée par Monsieur VARRAS, un devis pour la 2eme nef de l'église.

#### **Tour de Table :**

Madame SIVAULT relate à l'assemblée les dernières informations données lors de la commission déchets, et fait part de la possibilité des administrés de demander une nouvelle poubelle jaune à l'agglomération du Pays de Dreux s'ils considèrent que leur conteneur actuel est insuffisant. Cette demande sera ensuite considérée ou non, à la suite du passage d'un technicien de l'agglomération et d'une évaluation de leur tri.

Monsieur MONNIER avise le conseil municipal d'un potentiel danger lors du ramassage scolaire du collège et lycée rue Saint Martin face à l'église. Monsieur le Maire propose de se rapprocher des services concernés pour pallier à ce problème.

Monsieur BREANT informe que le SIE-ELY a pour projet de proposer aux communes la mise en place de bornes électriques pour recharger les véhicules. Ces bornes seraient potentiellement subventionnables à 20%, cependant le reste à charge prévu semble être trop conséquent pour la collectivité au vu de l'utilisation qui va en résulter. Sous ces conditions, le conseil n'est donc pour l'instant pas favorable à ce projet sur la commune de Broué.

L'ensemble des conseillers relate la mise en place des différentes commissions dont ils font partie.

La séance est levée à 21h50.